

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

Convocation du 26 mars 2018

Affichage du 26 mars 2018

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	8
	Votants	9

L'an deux mil dix-huit, le trois avril à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du vingt-six mars deux mil dix-huit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, VILLAIN Stéphane, LE NEILLON Nadège et VLAEMINCK René.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme FERREIRA Anne et MM ALCHAMOLAC Romain, ROUSSEAU Philippe.

Mme FERREIRA Anne a donné pouvoir à Mme ROUSSEL Nicole.

Madame Nicole ROUSSEL a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour de la séance, un point nécessitant la délibération du conseil municipal : « Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

POINT 1

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 (délibération 2018-002)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de Monsieur René VLAEMINCK, les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif tel que présenté par Madame le Maire, d'où il ressort :

- un excédent de la section de Fonctionnement de	226 801,20 €
- un déficit de la section d'Investissement de	31 751,26 €
Soit un excédent de clôture de	172 849,94 €

POINT 3 (délibération 2018-003)

COMPTE DE GESTION 2017

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion tel que présenté par le Trésorier Municipal et en concordance avec le Compte Administratif 2017 établi par le Maire.

POINT 4 (délibération 2018-004)
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	8 163,70 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	237 350,76 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	23 587,56 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	10 549,56 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	22 200,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	53 951,26 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	53 951,26 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	172 849,94 €

POINT 5 (délibération 2018-005)
VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, considérant que pour assurer l'équilibre du budget primitif 2018, il faut inscrire à l'article 73111 la somme de **105 699,00 €**, les taux votés sont les suivants :

- Taxe Habitation	6.60 %
- Foncier Bâti	30,46 %
- Foncier Non Bâti	53.12 %

Soit une augmentation des taux communaux de 5 % par rapport à 2017.

POINT 6 (délibération 2018-006)
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A ALLOUER

Les Membres du Conseil présents décident d'inscrire au budget le reversement de fiscalité et la contribution à l'organisme de regroupement ci-dessous et d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

<u>Article 739211 :</u> Reversement de fiscalité	
- Communauté de Communes du Clermontois	14 335 €

<u>Article 65541 :</u> Contribution aux organismes de regroupement	
- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire	42 000 €

Article 6574 :	Subventions	1 215 €
- « Loisirs pour Tous »		200 €
- Coopérative Scolaire de Saint-Aubin		300 €
- APEI de Creil		35 €
- Association scléroses en plaques		35 €
- ASDAPA		45 €
- « Les restos du cœurs »		100 €
- Divers		500 €

Les Membres du Conseil décident, de ne verser les subventions aux Associations de la Commune, que sous réserve que leur Assemblée Générale ait eu lieu, que le rapport détaillé des activités 2017, accompagné du bilan financier correspondant, ainsi que l'ensemble de leurs projets 2018 soient fournis.

POINT 7 (délibération 2018-007)

PARCELLE ZE 67

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal que la procédure d'achat n'a pas pu aboutir suite à un désaccord de l'une des parties. Une contre-proposition écrite nous a été faite à 1 500,00 € le 26 février 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 26 mars en commission des finances, demande à Mme le Maire de proposer 1 200,00 € ; offre téléphonique faite par Mme le Maire le 27 mars et acceptée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de proposer la somme de 1 200,00 € pour l'acquisition de la parcelle ZE 67 et autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints au Maire M TRAEN Xavier, M CORLAY Arnaud ou Mme ROUSSEL Nicole de signer l'acte et les documents s'y rapportant.

POINT 8 (délibération 2018-008)

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

323 741 Euros pour la Section de Fonctionnement
Et 321 772 Euros pour la Section d'Investissement.

POINT 9 (délibération 2018-009)

FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – EXERCICE 2018

Conformément aux circulaires ministérielles des 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011, relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, les Membres du Conseil Municipal décident d'accepter le maintien de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'Eglise communale du village ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice, soit **120,97 Euros** et d'en imputer la dépense à l'article **6282** du Budget 2018.

POINT 10 (délibération 2018-010)

BONS D'ACHAT DE NOEL 2018

A l'occasion de Noël 2018, le Conseil Municipal décide que les Jeunes de 11 et 12 ans, donc nés en 2006 et 2007 et domiciliés sur le territoire de la Commune au 1^{er} décembre 2018, bénéficieront d'un bon d'achat d'un montant de 30 € par enfant. Ce bon d'achat est valable un an, dans un magasin au préalable choisis par la Commune et acceptant un paiement par mandat administratif.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des jeunes concernés, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

POINT 11 (délibération 2017-011)

BONS D'ACHAT 2018 POUR LES PERSONNES DU 3^{ème} AGE

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de poursuivre en 2018 l'action menée auparavant par le CCAS concernant l'octroi d'un bon d'achat de 30 € offert aux personnes de 66 ans et plus en 2018.

A l'unanimité, cette proposition est approuvée.

Afin que les personnes concernées dépensent cette somme comme elles le souhaitent, ce bon d'achat prendra la forme d'un virement par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de Clermont.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des personnes concernées, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

POINT 12 (délibération 2018-012)

INDEMNITE REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS EXERCICE 2018

A ce jour, la Commune n'a pas encore été invitée à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2018.

Comme les années précédentes, les Membres du Conseil, décident que n'ayant pas de logement pour les instituteurs sur la Commune, il n'y a pas lieu de délibérer.

POINT 13 (délibération 2018-013)

VENTE DES 2/5 EMES INDIVIS DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI N° 33 A LA COMMUNE D'ERQUERY

Modification de la délibération n° 2017-044 :

(Cette parcelle est enclavée entre des propriétés privées et face à l'église, qui appartient pour 2/5^{ème} à la Commune d'ERQUERY et de SAINT-AUBIN sous ERQUERY et 1/5^{ème} à LAMECOURT, et sur laquelle a été construit une salle paroissiale qui demande une remise aux normes complète.)

M. le Maire d'Erquery souhaite réhabiliter la salle située sur la parcelle section AI n° 33 au profit des associations d'Erquery et avant tout travaux de remise aux normes, souhaite l'acquérir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente de 2/5^{èmes} indivis de la parcelle cadastrée section AI numéro 33 à la Commune d'Erquery, moyennant le prix de 2 Euros ;
- Désigne Maître CAJET, Notaire à Liancourt, pour la rédaction de l'acte, aux termes duquel il sera précisé que cette parcelle fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit de l'Association Diocésaine de Beauvais ;
- Autorise Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints au Maire **M. TRAEN Xavier, M CORLAY Arnaud ou Mme ROUSSEL Nicole, à signer l'acte et les documents s'y rapportant ;**
- Précise que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune d'Erquery ;
- Précise qu'en cas de changement de destination, notamment de vente, la commune d'ERQUERY s'engage à indemniser les communes concernées au prorata des parts.

POINT 14 (délibération 2018-014)

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

A compter du 25 mai 2018, les collectivités sont tenues de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel. Le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données (DPO).

L'Adico propose un DPO mutualisé au sein de la Communauté de Communes du Clermontois pour les communes qui le souhaitent, afin de répondre à ces nouvelles obligations. Les tarifs sont fonction du nombre d'habitants des communes. Pour Saint-Aubin les tarifs hors taxes sont les suivants :

250 à 499 hab.	Phase initiale	Abonnement DPO mutualisé
Tarif individuel	310.00 €	380.00 €
Tarif mutualisé	232.50 €	342.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Opte pour les tarifs mutualisés de la phase initiale et de l'abonnement DPO ;
- Autorise Mme le Maire, ou **l'un de ses adjoints au maire M. TRAEN Xavier, M. CORLAY Arnaud ou Mme ROUSSEL Nicole**, à signer la convention correspondante.

POINT 15 QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

- GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Compétence appliquée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et transférée à la Communauté de Communes du Clermontois. Cette nouvelle compétence peut entraîner l'application d'une taxe.
- Urbanisme : cette compétence communale, devient une compétence de la Communauté de Communes du Clermontois, obligatoire à partir de novembre 2018. Toutes les demandes d'urbanismes seront traitées par voie électronique. Le coût de cette compétence nouvelle pour la Communauté de Communes devrait être facturée aux communes en fonction du nombre d'habitants.
- SEZEO : Nouvelle compétence optionnelle « éclairage public ». Les communes qui le souhaitent peuvent adhérer à ce service qui propose une maintenance du réseau de l'éclairage public mais également des aides à l'investissement, mise en conformité, modernisation, ... Si la commune est intéressée, un comptage des points lumineux et candélabres sera effectué par le SEZEO ; la cotisation au SEZEO sera en fonction des points lumineux et candélabres.
- Le Syndicat Scolaire se réunit le lundi 9 avril pour le vote du budget. La participation de chaque commune va être discutée.
- Camion pizza : courrier reçu le 8 mars concernant un commerce ambulant de type « camion pizza » muni d'un groupe électrogène, qui sollicite la mairie pour un emplacement sur la commune un soir par semaine et souhaite connaître le tarif de l'occupation du domaine public.
- Hôpital général de Clermont : soutien pour la maternité. Courrier reçu le 13 mars par le Comité de Défense et de développement des Deux Hôpitaux du Clermontois.
- Motion pour les fermetures de classes : courrier du Département reçu le 22 mars demandant le soutien du Conseil Municipal contre la fermeture des classes, notamment très impacté dans le milieu rural (46 fermetures sérieusement envisagées).
- Assainissement de la Mairie : Etude de la société SERPA reçue le 28 mars 2018. La proposition de schéma d'implantation du système d'assainissement va être revue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 3 avril 2018.

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : Compte Administratif 2017 (Délibération 2018-002)
- N° 3 : Compte de Gestion 2017 (Délibération 2018-003)
- N° 4 : Affectation du résultat (Délibération 2018-004)
- N° 5 : Vote des taxes locales (Délibération 2018-005)
- N° 6 : Participation et subvention à allouer (Délibération 2018-006)
- N° 7 : Parcelle ZE 67 (Délibération 2018-007)
- N° 8 : Budget Primitif 2018 (Délibération 2018-008)
- N° 9 : Frais de gardiennage de l'église, exercice 2018 (Délibération 2018-009)
- N° 10 : Bons d'achat de Noël 2018 (Délibération 2018-010)
- N° 11 : Bons d'achat pour les personnes du 3^{ème} âge (Délibération 2018-011)
- N° 12 : Indemnité représentative de logement des instituteurs, exercice 2018 (Délibération 2018-012)
- N° 13 : Vente des 2/5^{èmes} indivis de la parcelle cadastrée section AI N° 33 à la commune d'Erquery (Délibération 2018-013)
- N° 14 : Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel (Délibération 2018-014)
- N° 15 : Informations et questions diverses.

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
CORLAY	Arnaud	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
MAUPETIT	Nathalie	X			
ROUSSEAU	Philippe		X		
VILLAIN	Stéphane	X			
ALCHAMOLAC	Romain		X		
FERREIRA	Anne		X	Nicole ROUSSEL	
LE NEILLON	Nadège	X			
VLAEMINCK	René	X			